
Arrondissement de **CHERBOURG**

- VILLE de VALOGNES -

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 11 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le ONZE du mois de AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Marilyne MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, MM. Édouard ROULLAND, Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sylvie BÉCHET, M. Clovis LE MAGUET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE), Mme Patricia BELLOT, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Hubert VARIN), Mme Joséphine LALLEMAND, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON).

Absente : Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.

M. Édouard ROULLAND a été désigné Secrétaire de séance.

Date de convocation : 04/04/2016

Date d'affichage du compte rendu : 14/04/2016

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 25

Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 11 AVRIL 2016 À 18 HEURES

ORDRE DU JOUR

- ✓ *Communications et informations diverses.*
 - ✓ *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 février 2016.*
 - ✓ *Décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
1. Dispositions relatives au Personnel territorial.
 2. Points d'arrêt du réseau de transport scolaire MANÉO - passation avec le Conseil départemental de la Manche d'un avenant n°2 à la convention d'aménagement.
 3. Actions en faveur de la jeunesse - Projet Educatif Local - approbation du programme d'actions 2016.
 4. Vie associative - Organisation du Forum des associations.
 5. Animations estivales 2016.
 6. École municipale de musique - renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental de la Manche.
 7. Immeuble affecté à la Brigade motorisée de Valognes - Révision triennale du loyer.
 8. Renouvellement de l'adhésion aux différents fonds d'aide sociale.
 9. Présentation du rapport de la CLECT relatif aux charges et/ou recettes transférées à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin en 2015.
 10. Comptes, Budgets, Fiscalité :
 - **Pompes Funèbres** - Comptes Administratif et de Gestion 2015, Budget Primitif 2016.
 - **Service Communal de l'Eau et Service Communal de l'Assainissement** - Comptes Administratifs et de Gestion 2015, Affectation des Résultats 2015, Budgets Primitifs 2016 et tarifications 2016.
 - **Budget Principal de la Ville** - Comptes Administratif et de Gestion 2015, Affectation du Résultat 2015, Bilan annuel des acquisitions et cessions, Budget Primitif 2016, Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement, Contributions communales 2016.

✓ *Questions posées au Maire.*

.....

COMMUNICATIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominal par **Monsieur Édouard ROULLAND**.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Maire, **Monsieur Édouard ROULLAND, Conseiller Municipal, est désigné Secrétaire de séance.**

Attentats de Bruxelles

Compte tenu qu'il s'agit de la première réunion de Conseil Municipal depuis les attentats qui ont eu lieu à Bruxelles le mardi 22 mars 2016, par respect pour le peuple belge, Monsieur le Maire fait observer une **MINUTE DE SILENCE.**

 **Puis, au nom du Conseil Municipal, il adresse ses FÉLICITATIONS à Madame Joséphine LALLEMAND, Conseillère Municipale, (absente excusée) pour la naissance à son foyer le 30 mars, d'une petite fille prénommée ROSE.**

Il souhaite la bienvenue à cette petite et ajoute : « *dans cette assemblée on s'interroge parfois sur la démographie de la ville ; certains Conseillers s'occupent de régler le problème !* ».

Monsieur COQUELIN fait part des INFORMATIONS suivantes :

 **Nouveau Sous-Préfet de Cherbourg – Monsieur Michel MARQUER succède à Monsieur Jacques TRONCY, nommé Préfet chargé de mission auprès du Gouvernement. M. MARQUER prendra ses fonctions le 2 mai.**

M. COQUELIN ajoute qu'il a eu le plaisir de s'entretenir avec lui au téléphone cet après-midi. « *Il m'a dit tout le plaisir qu'il aura à rejoindre le Cotentin et à nous rendre visite à Valognes* ».

 **Remerciements de :**

- **Mesdames Patricia THOMAS, Chef d'Etablissement du Collège Sainte-Marie, Ghislaine ROHÉE, Chef d'Etablissement des Ecoles et Colette BOULAN, Présidente du Conseil d'Administration de l'OGEC, pour la garantie d'emprunt assurée par la Ville (et le Conseil départemental) – CM du 26 janvier 2016, - qui va permettre la réalisation de travaux de mises aux normes des accessibilités PMR et l'installation de deux préaux en remplacement de deux galeries vétustes.**

- **Madame Véronique FLAMBARD, Présidente du groupe folklorique « L'Payis d'Valougnes »** pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2015.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Centre Hospitalier Public du Cotentin -

- **Conseil de Surveillance-** Lors de la réunion du Conseil de Surveillance du vendredi 1^{er} avril, Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg en Cotentin, a été élu Président et Monsieur Jacques COQUELIN a été désigné Vice-Président.
- **Centre de Soins Non Programmés**, ouvert depuis le 7 mars de 8 h 30 à 18 h 30, sauf les week-ends et pendant les vacances scolaires. Entre le 7 et le 30 mars, 367 passages ont été effectués, soit 22 patients en moyenne par jour (31 % de jeunes de moins de 18 ans et 9 % de personnes de plus de 80 ans), 1,22 heure de durée moyenne de prise en charge, des horaires respectés, un taux d'orientation par le « 15 » de 25 %, un très faible taux de réorientations et de transferts pour hospitalisation (erreur d'orientation) inférieur à 4 %.

→ Satisfaction des patients sur les conditions d'accueil et les soins apportés et bonnes conditions de travail des professionnels.

M. COQUELIN indique que « *ce CSNP a tout son sens. Il faut continuer à se battre pour amplifier son ouverture de 8 h 00 à 22 h 00 au moins, avec l'assurance d'une permanence pour les soins de nuit* ».

M. RODRIGUEZ fait savoir que son groupe « *apporte son soutien pour les perspectives envisagées car il est regrettable que cela ne soit pas ouvert les week-ends et pendant les vacances. Ce centre est important pour les jeunes (31 % des patients). Les moments à risques d'incident se trouvent pendant les temps de loisirs, alors on espère qu'une solution sera trouvée rapidement* ».

M. COQUELIN rappelle qu'il a rencontré le Directeur du Cabinet de la Ministre Madame TOURAINE, avec ses Collègues du Conseil Départemental et le Président. Cette demande d'ouverture plus grande a été entendue et le Directeur fera tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir.

Procès-verbal du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 29 février 2016, adressé aux Conseillers Municipaux à l'appui de leur convocation à la présente séance, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le MAIRE informe l'Assemblée que, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, reçue à la Sous-Préfecture de Cherbourg le 18 avril suivant, donnant délégation au Maire pendant la durée du mandat,

- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de décider de la passation et du règlement des marchés selon la procédure adaptée,

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci a pris les décisions suivantes :

[Extrait de la décision n° 7 du 29 février 2016](#)

[Convention de prestations de services pour l'activité « santé vous active »](#)

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à du Personnel en qualité de prestataire pour encadrer un atelier « Santé Vous Active » mis en place par la Ville de Valognes durant la période du 4 mars au 1^{er} juillet 2016,

Conclusion d'une convention de prestations de services avec Madame Murielle SEPTIFORT, pour la période du 4 mars au 1^{er} juillet 2016. Le coût de la prestation (appréciée des usagers) s'élèvera à 1.305 €.

[Extrait de la décision n° 8 du 29 février 2016](#)

[Réalisation de fouilles d'archéologie préventive](#)

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Basse-Normandie du 16 février 2016 prescrivant des fouilles d'archéologie préventive place du Château

Passation d'un contrat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour un montant de 23.521,97 € TTC.

[Extrait de la décision n° 9 du 10 mars 2016](#)

Mise à disposition d'une pièce située dans les salles du Petit Hamel

Considérant la vacance d'une pièce au sein des salles du Petit Hamel et la demande de la mise à disposition d'une pièce supplémentaire, émanant de l'Association RM2VO (Rail Miniature de Valognes et du Val d'Ouve)

Passation avec l'Association RM2VO, d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'une pièce située à droite en entrant au sein des salles du Petit Hamel, pour une durée d'un an prenant effet au 1^{er} avril 2016.

[Extrait de la décision n° 10 du 21 mars 2016](#)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un terrain de rugby, d'un bâtiment de vestiaires, d'un bâtiment de stand de tir, et les voiries et réseaux divers nécessaires aux bâtiments.

Considérant qu'en raison de retards dans l'exécution des travaux, la Garantie de Parfait Achèvement a débuté le 5 octobre 2015 et se terminera le 5 octobre 2016. Le délai global d'exécution prévu au marché devant prendre fin au premier trimestre 2016, le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 5 octobre 2016,

Prolongation du délai global d'exécution du marché avec la SARL Territoires et Projets jusqu'au 5 octobre 2016.

[Extrait de la décision n° 11 du 23 mars 2016](#)

Implantation d'un Point Info Interactif 24/24

Considérant la proposition établie par le GROUPE MEDIA PLUS COMMUNICATION de St Laurent du Var, d'implantation d'un Point Info interactif 24/24 place du Château

Dans le cadre des travaux de requalification du cœur de Ville, passation avec le GROUPE MEDIA PLUS COMMUNICATION - ZI Secteur C7 - Allée des Informaticiens à St Laurent du Var (06700), d'un contrat de mise à disposition gratuite d'un « Point Info interactif 24/24 » avec borne informatique et plan de la ville, et, en annexe, un contrat de maintenance et d'exploitation du matériel électronique d'information.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

ENTÉRINE les décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et classées au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Valognes.

.....
2016 - 11/04 - 01 a

RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 prévoit la possibilité pour les Collectivités Territoriales de recruter des Agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels.

Ces emplois doivent être créés par décision de l'organe délibérant et la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Le Conseil Municipal est appelé chaque année à autoriser le Maire à procéder au recrutement de personnel non titulaire dans les Services Municipaux afin de faire face aux besoins temporaires des services, selon la répartition suivante, tous les postes créés n'étant pas obligatoirement pourvus.

| <i><u>Grade</u></i> | <i><u>Nombre d'emplois</u></i> |
|--|--------------------------------|
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 5 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe | 5 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | 2 |
| Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe | 1 |
| Opérateur des APS | 1 |
| Assistant d'Enseignement Artistique | 1 |

Les Intéressés seront affectés aux installations et équipements municipaux et seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon des grades concernés selon la nature de l'emploi occupé.

Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le recrutement de personnel non titulaire, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.
.....

2016 - 11/04 - 01 b

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'afin d'assurer le fonctionnement normal des Services municipaux durant la période estivale compte tenu des congés annuels du Personnel, le Conseil Municipal est appelé chaque année à autoriser le recrutement de personnel saisonnier, l'objectif étant maintenu de limiter les recrutements aux besoins incontournables.

Les emplois concernés sont répartis dans les différents services municipaux :

| <i>Services concernés</i> | <i>Grade</i> | <i>Nombre d'emplois</i> |
|---------------------------|--|-------------------------|
| Services Techniques | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 10 |
| Musée du Cidre | Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | 3 |
| Entretien des locaux | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 5 |

Monsieur le Maire précise que la rémunération des Intéressés sera calculée sur la base du 1^{er} échelon des grades concernés, en fonction de la nature de l'emploi occupé.

Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le recrutement de personnel saisonnier, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

.....

- INFORMATION COMMUNIQUÉE À L'ASSEMBLÉE -

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU COTENTIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la candidature de Mme Sabine BONNET, Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à la médiathèque a été retenue par la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin pour assurer la mise en œuvre du projet de mise en réseau de la lecture publique de la Communauté de Communes ;

En application des dispositions de l'article 61 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, Mme BONNET sera mise à disposition de la Communauté de Communes à raison de 17 heures 30/semaine, à compter du 1^{er} Mai 2016, pour une durée de 8 mois.

La Communauté de Communes remboursera à la Ville de Valognes le traitement et les charges sociales correspondant au temps de travail imparti à cette mission.

.....
2016 - 11/04 - 02

**POINTS D'ARRÊT DU RÉSEAU DE TRANSPORT SCOLAIRE MANÉO -
PASSATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE
D'UN AVENANT n°2 À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en tant qu'autorité organisatrice de services de transport par bus, le Conseil général de la Manche avait souhaité rendre l'ensemble des points d'arrêt desservis par son réseau de transport départemental MANÉO conformes aux prescriptions des guides techniques d'aménagement et homogènes entre eux afin de garantir une sécurité maximale aux usagers de ce réseau de transport et autres usagers de la route.

Dans ce cadre, la charte d'aménagement des points d'arrêt avait été approuvée lors de la session départementale du 26 mars 2012.

Les trois points d'arrêt de Valognes desservis par le réseau de transport scolaire MANÉO, Le Gravier, La Victoire et La Lande de Beaumont, ont ainsi fait l'objet des aménagements suivants :

- Implantation d'un abribus au niveau des deux premiers points d'arrêt,
- Peinture au sol et pose de panneaux de signalisation pour le troisième.

Par délibération du 26 mai 2014, le Conseil Municipal avait donné son accord à la passation avec le Conseil général de la Manche, d'une convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt, laquelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2015 et d'un avenant présentant le coût estimatif de l'aménagement de chacun des points d'arrêt.

Par courrier du 15 mars, le Conseil départemental de la Manche, représenté par Monsieur Philippe BAS, Président, sollicite la passation d'un avenant n°2 validant la prolongation de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt jusqu'au 31 août 2017.

La convention et l'avenant correspondants ont été tenus à la disposition des Conseillers Municipaux au Secrétariat des Assemblées de la Mairie.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration Générale réunie le 4 avril 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation avec le Conseil départemental de la Manche d'un avenant n°2 validant la prolongation de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt du réseau de transport scolaire MANÉO sur la commune de Valognes ;

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2016 - 11/04 - 03

**ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - PROJET ÉDUCATIF LOCAL -
APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le temps libre complémentaire de celui de la famille et de l'école, constitue plus que jamais un temps déterminant dans l'éducation de l'enfant et du jeune. Or, si l'accès à l'école est garanti à tous, des inégalités subsistent quant à l'accès à la culture et aux savoirs durant leur temps libre. Ces inégalités peuvent entraver l'épanouissement individuel, mais aussi nuire à la cohésion de notre société.

Face à ce constat, la ville de Valognes s'est engagée depuis 1999 dans la signature de Contrats Éducatifs Locaux.

Le contrat actuellement en cours, conclu pour la période 2014-2016 avec les différents partenaires (la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole), s'adresse à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et vise à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Conformément aux dispositions de ce contrat, celui-ci fait l'objet d'un avenant chaque année pour la mise en place d'actions nouvelles.

Le Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local, composé d'élus, de représentants des différents partenaires institutionnels, de responsables d'établissements scolaires, de présidents d'associations mais également de présidents de fédérations de parents d'élèves, s'est réuni le 24 mars 2016. Lors de cette séance, le Comité de Pilotage a approuvé le bilan des actions de l'année 2015 et a élaboré un programme d'actions susceptibles d'être mises en place au cours de l'année 2016.

Ce programme d'actions 2016 a été examiné lors de la réunion de la Commission « Sport - Infrastructures Sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie Associative » du 5 avril 2016 et a été tenu à la disposition des Conseillers Municipaux au Secrétariat des Assemblée de la Mairie, conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, reçu à la Sous-préfecture de CHERBOURG le 15 juillet 2014.

M. GOUJON indique : « nous reconnaissons la qualité du travail réalisé dans le domaine éducatif mais il aurait été préférable qu'on ait le programme en commission afin de pouvoir l'examiner. Le document n'était pas remis ».

MM. COQUELIN et CAILLOT en ont pris acte.

Le Maire poursuit : « Cette remarque a été faite cet après-midi en réunion de Municipalité et le document a donc été adressé par mail avant la présente séance. M. CAILLOT fera désormais en sorte que ce programme soit envoyé en temps et en heure ». Puis il ajoute que la Collectivité tend à mettre en oeuvre le PELS - Plan Educatif Local Social. Quelques efforts sont encore à faire afin d'être dans l'objectif donné par le Conseil Départemental.

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose de recourir à un vote à mains levées dont le résultat est le suivant :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 4 (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)

M. COQUELIN est surpris par ce vote ; M. RODRIGUEZ fait remarquer qu'une abstention n'est pas un vote contre.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local réuni le 24 mars 2016 et de la Commission « Sport - Infrastructures Sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie Associative » consultée le 5 avril 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le programme d'actions 2016 tel qu'il est élaboré par le Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local.
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à intervenir pour la mise en œuvre de ce programme.

.....
2016 - 11/04 - 04

ORGANISATION D'UN FORUM DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que face au succès rencontré lors des trois premiers forums et à la demande de nombreux présidents d'associations, il est envisagé de mettre en place un quatrième forum des associations valognaises.

Il se déroulerait le 10 septembre 2016 au complexe Marcel Lechanoine et dans les espaces extérieurs (parking, espaces verts).

Au cours de cette journée les responsables associatifs auront la possibilité de promouvoir leur association auprès du public, mais également de faire des démonstrations pour certaines, en intérieur ou en extérieur.

Une structure gonflable sera installée sur l'espace pelouse à droite de l'entrée du complexe et un devis a été sollicité.

L'animation de cette journée et la sonorisation de la salle sera assurée par la société « Eric animation » pour un montant total de 730 €

Il est proposé d'organiser une tombola gratuite comme il y a deux ans. Des bons d'achat à faire valoir sur une adhésion auprès d'une association valognaise présente sur le site le jour du forum seront à gagner. Le tirage au sort aurait lieu à 18 H au début de la cérémonie de clôture.

La répartition des bons serait la suivante :

- 1 bon de 100 €
- 6 bons de 50 €
- 10 bons de 20 €

➔ Soit une enveloppe globale de 600 €

Le retour auprès des Associations serait régularisé par l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission « Sport, Infrastructures Sportives, Jeunesse, Loisirs et Vie Associative », réunie le 5 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de l'organisation d'un quatrième forum des associations, le samedi 10 septembre 2016 selon les conditions énoncées ci-dessus,
- **Et AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Les crédits nécessaires pour faire face à la dépense figurent au budget primitif 2016 - compte 6232 - Fonction 025

2016 - 11/04 - 05

ANIMATIONS ESTIVALES 2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du programme d'actions culturelles préparé par la Commission Culture - Patrimoine lors de ses réunions des 11 février et 15 mars 2016, différents spectacles et concerts seront organisés cette année sur le territoire de Valognes durant la période estivale avec le programme suivant :

LES ESTIVALES 2016

La treizième édition des Estivales, spectacles gratuits pour le public, se déroulera les vendredis 8, 15, 22 et 29 juillet à 18h00 place Vicq d'Azyr.

EXPOSITION ESTIVALE

Le sculpteur Vincent KRESSMANN sera l'invité du service culturel pour l'exposition estivale 2016 dans la galerie et la cour de l'Hôtel-Dieu.

FESTIVITES DU 13 JUILLET

Dans le cadre des festivités du mercredi 13 juillet un spectacle animera le début de soirée qui sera clôturé par un feu d'artifice.

LECTURE THÉÂTRALISÉE

La ville de Valognes en partenariat avec Le Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, proposera une lecture de texte d'Alexis de Tocqueville par le théâtre en partance - Les Embruns le mercredi 20 juillet à 20h30 à l'Hôtel-Dieu. Cette représentation sera précédée d'une visite du Valognes sur Les pas d'Alexis de Tocqueville.

LIRE EN SHORT

Pour la deuxième année les bibliothécaires de la médiathèque proposeront des animations en extérieur au jardin Anne Heinis entre le 20 et le 31 juillet 2016 dans le cadre de la deuxième édition de la grande fête du livre pour la jeunesse mise en place par le centre national du livre sous l'égide du Ministère de la Culture.

Sur avis favorable de la Commission Culture-Patrimoine réunie les 11 février et 15 mars 2016, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

 **VALIDE** le programme d'actions culturelles estivales 2016

 **Et AUTORISE** Monsieur Jacques COQUELIN, Maire de Valognes ou Madame Anne-Marie GOLSE, Adjointe déléguée à la Culture au Patrimoine culturel et au fonctionnement de la bibliothèque municipale Julien de Laillier et de l'Hôtel-Dieu :

- ✓ **à signer** les contrats et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme estival 2016.
- ✓ **à réaliser** l'ensemble des éléments de communication relatifs à la mise en place de cette saison estivale 2016.
- ✓ **à solliciter** l'ensemble des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en place de ce programme estival 2016.

2016 - 11/04 - 06

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Manche fixe, dans son schéma départemental de développement des enseignements artistiques, les conditions de sa participation financière pour l'École Municipale de Musique de Valognes.

Depuis 2008, ce partenariat se traduit par la passation d'une «convention d'objectifs et de moyens », dont il est proposé le renouvellement pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Département de la Manche, par délibération CP.2016-01-18.5-7 en date du 18 janvier 2016, a fixé le montant de sa participation financière pour le fonctionnement de l'École Municipale de Musique à 19.075 euros.

Conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal approuvé lors de la séance du 7 juillet 2014 et reçu en Sous-Préfecture de Cherbourg le 15 juillet suivant, le projet de convention a été tenu à disposition des Conseillers Municipaux au Secrétariat des Assemblées de la Mairie.

Sur avis de la Commission Enseignement, Éducation, Aide à la réussite scolaire réunie le jeudi 3 mars 2016, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE SON ACCORD** au renouvellement, avec le Département de la Manche, de la convention d'objectifs et de moyens pour l'École Municipale de Musique, pour l'année scolaire 2015-2016,
- **Et AUTORISE** sa signature par le Maire ou Madame Odile SANSON, Adjointe déléguée à l'Enseignement, l'Éducation, l'Aide à la réussite scolaire et au fonctionnement de l'École Municipale de Musique.

.....

2016 - 11/04 - 07

IMMEUBLE AFFECTÉ À LA BRIGADE MOTORISÉE DE VALOGNES RÉVISION TRIENNALE DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que par bail renouvelé en dernier lieu le 1^{er} juillet 2012, la Ville loue à l'Etat - gendarmerie des bâtiments communaux situés avenue du Quesnay, affectés à la Brigade Motorisée de VALOGNES.

Conformément au bail actuellement en cours, le prix du loyer est révisable triennalement, en fonction de la variation des valeurs locatives des locaux similaires, sans pouvoir excéder celle de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Ainsi, le prix du loyer annuel à compter du 1^{er} juillet 2015 a été estimé par la Direction Départementale des Finances Publiques - Division France Domaine, à **CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CENT CINQUANTE NEUF EUROS** (174 159 €), soit une diminution de 0,36% par rapport à l'ancien loyer fixé à 174 800 €.

M. COQUELIN rappelle qu'il s'agit de l'application de la loi. Il pense cependant qu'il est aberrant de devoir diminuer le loyer alors que des travaux ont été réalisés dans ce bâtiment.

M. RODRIGUEZ rappelle que cette remarque a été faite en commission.

Sur avis favorable de la Commission « Finances - Développement local - Administration générale », réunie le 4 avril 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** sur la révision triennale du loyer de l'immeuble affecté à la brigade motorisée de Valognes à compter du 1^{er} Juillet 2015, le montant annuel étant fixé à 174 159 €.

.....

2016 - 11/04 - 08

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE VALOGNES AUX DIFFÉRENTS FONDS D'AIDE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de VALOGNES adhère depuis de nombreuses années aux différents fonds d'aide : Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité pour le Logement.

Il est proposé cette année encore de renouveler l'adhésion à ces deux dispositifs de solidarité et d'autoriser l'inscription budgétaire des participations financières correspondantes.

Fonds d'aide aux Jeunes - F.A.J.

Ce dispositif permet d'accorder des aides ponctuelles et subsidiaires à des jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté sociale ou professionnelle, pour des frais liés à la mobilité, au permis de conduire, aux assurances, à l'habillement

Cette participation s'élève à 1.647,95 €, soit 0,23 € par habitant.

En 2015, 13 dossiers d'aide à des jeunes Valognais ont reçu un avis favorable pour un montant total de 3 288,00 €.

Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L)

Au 1^{er} janvier 2016, l'INSEE recense 7165 habitants. Pour 2016, la participation unitaire est inchangée, soit 0,80 € par habitant. Le montant de l'adhésion est de 5 732,00 €.

En 2015, 139 familles valognaises ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 32 903,47 € décomposé comme suit :

| <i>Nature de l'aide</i> | <i>Nombre de bénéficiaires</i> | <i>Montant</i> |
|---|--------------------------------|------------------|
| Accompagnement Social Individuel accès | 4 | - |
| Aide à l'accès dans le logement (dépôt de garantie, frais d'agence, ouvertures de compteurs, assurance habitation...) | 46 | 11 815,22 |
| Cautionnement | 17 | - |
| Aides à l'acquisition de mobilier de première nécessité accès | 13 | 1 892,38 |
| Mise en œuvre de cautionnement (garantie bailleur contre les impayés de loyer) | 10 | 2 713,35 |
| Accompagnement social maintien | 6 | - |
| Assurance habitation maintien | 1 | 70,00 |
| Aide au paiement des dettes d'énergie et de chauffage | 24 | 9 332,96 |
| Aide au paiement des dettes de loyer | 9 | 5 878,55 |
| Aide au paiement des dettes d'eau | 9 | 1 201,01 |
| TOTAL | 139 | 32 903,47 |

 Sur avis favorable de la Commission « Finances - Développement local - Administration générale », réunie le 4 avril 2016, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** sur le renouvellement en 2016 de l'adhésion de la Ville de VALOGNES aux différents fonds d'aide,

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les annexes aux conventions initiales fixant cette participation par habitant à **0,23 €** pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et à **0,80 €** pour les Fonds de Solidarité Logement.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au compte 65738 du budget primitif 2016, code fonction 520 pour le Fonds de Solidarité Logement, et code fonction 523 pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

.....

2016 - 11/04 - 09

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. RELATIF AUX CHARGES ET/OU RECETTES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR DU COTENTIN EN 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin ;
Vu la délibération n°14/017/72 du 11 janvier 2014 relative à l'instauration du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique ;
Vu l'avis favorable de la CLECT du 11 février 2016;

Entendu le rapport définitif de la CLECT du 11 février 2016 concernant l'évaluation du coût des recettes et charges transférées à la Communauté de Communes en 2015,

Considérant le travail accompli par la commission locale d'évaluation des charges transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes ou perte de recettes liées aux compétences transférées à la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- sur le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 février 2016 établi suite aux transferts de la compétence pour la planification de l'urbanisme, pour le Pays d'Art et d'Histoire, pour le schéma d'Assainissement et pour la coordination du réseau de lecture publique,
- sur le montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT.

M. RODRIGUEZ fait remarquer que le fonctionnement de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin l'interroge. *« Cela concerne l'Urbanisme et le Pays d'art et d'histoire. Cela aurait nécessité un véritable travail de fond en commission pour que l'ensemble des conseillers puissent comprendre ce dont il s'agit. La CLECT s'est réunie le 11 février et ce document nous est parvenu en toute urgence deux mois après ».*

M. COQUELIN lui répond : *« vous interrogez davantage le Président de la CC que le Maire de la Commune. Je ne peux que prendre en compte les documents à la date à laquelle ils me sont transmis. C'est une question de forme. Vous faites partie de cette commission locale et, en ce qui concerne la CLECT, je ne vois pas de débat de fond à apporter sur des compétences que nous avons déjà votées. Nous avons eu l'occasion de débattre sur ce transfert de compétences. Nous avons négocié avec nos Collègues de la CCCC pour que l'ensemble des charges ne soient pas retenues.*

Je ne connais pas les raisons pour lesquelles nous avons été destinataires de ce document assez tardivement. Vous aurez l'occasion de vous en exprimer auprès de la CCCC».

M. RODRIGUEZ : « *la forme, c'est aussi le fonctionnement de la démocratie* »

M. COQUELIN conclut qu'il en prend acte et qu'il en référera au Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 février 2016 concernant l'évaluation du coût des charges transférées suite aux transferts de la compétence pour la planification de l'urbanisme, pour le Pays d'Art et d'Histoire, pour le schéma d'Assainissement et pour la coordination du réseau de lecture publique,
- **PREND ACTE** du montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT
- **CHARGE** le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

SORTIE de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, pour la présentation par Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015.

2016 - 11/04 - 10 a

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE
EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES**

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, pour la présentation des comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur Pierre COURSIER pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Local - Administration Générale du 4 avril 2016, en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur COURSIER propose, sauf observation particulière, d'approuver ce compte par un vote à main levée.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2015

| | B.P. 2015 | Décisions modificatives | Total 2015 | Réalisations |
|-----------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| DÉPENSES | | | | |
| Investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Fonctionnement | 5.131,68 € | 0,00 € | 5.131,68 € | 4.191,00 € |
| TOTAL | 5.131,68 € | 0,00 € | 5.131,68 € | 4.191,00 € |
| RECETTES | | | | |
| Investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Fonctionnement | 5.131,68 € | 0,00 € | 5.131,68 € | 3.838,50 € |
| TOTAL | 5.131,68 € | 0,00 € | 5.131,68 € | 3.838,50 € |

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2015

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement 2015 | Résultat de l'exercice 2015 | Résultat de clôture 2015 |
|----------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0,00 € | - | 0,00 € | 0,00 € |
| FONCTIONNEMENT | 1.131,68 € | - | - 352,50 € | 779,18 € |
| TOTAL | 1.131,68 € | - | - 352,50 € | 779,18 € |

RÉSULTATS DU VOTE

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Pour : **27** Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés,
- **CONSTATE** qu'il n'y a pas d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015.

2016 - 11/04 - 10 b

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, pour la présentation des comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur Pierre COURSIER pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Local - Administration Générale du 4 avril 2016, en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur COURSIER propose, sauf observation particulière, d'approuver ces comptes par un vote à main levée.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2015

| | B.P. 2015 | Décisions modificatives | Total 2015 | Réalisations |
|----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| DÉPENSES | | | | |
| Investissement | 617.546,38 € | 0 € | 617.546,38 € | 387.229,34 € |
| Exploitation | 897.900,76 € | 0 € | 897.900,76 € | 682.062,34 € |
| TOTAL | 1.515.447,14 € | 0 € | 1.515.447,14 € | 1.069.291,68 € |
| | | | 0 | |

| | | | | |
|----------------|-----------------------|------------|-----------------------|---------------------|
| RECETTES | | | | |
| Investissement | 617.546,38 € | 0 € | 617.546,38 € | 186.917,62 € |
| Exploitation | 897.900,76 € | 0 € | 897.900,76 € | 767.876,55 € |
| TOTAL | 1.515.447,14 € | 0 € | 1.515.447,14 € | 954.794,17 € |

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2015

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement 2015 | Résultat de l'exercice 2015 | Résultat de clôture 2015 |
|----------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 375.536,38 € | - | - 200.311,72 € | 175.224,66 € |
| EXPLOITATION | 147.400,76 € | 50.000,00 € | 85.814,21 € | 183.214,97 € |
| TOTAL | 522.937,14 € | 50.000,00 € | - 114.497,51 € | 358.439,63 € |

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de Conseillers en exercice : 29
 Nombre de présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 27

Pour : 27 Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

2016 - 11/04 - 10 c

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, pour la présentation des comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur Pierre COURSIER pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Local - Administration Générale du 4 avril 2016, en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur COURSIER propose, sauf observation particulière, d'approuver ces comptes par un vote à main levée.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2015

| | B.P. 2015 | Décisions modificatives | Total 2015 | Réalisations |
|----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| DÉPENSES | | | | |
| Investissement | 955.748,91 € | 0 € | 955.748,91 € | 344.749,94 € |
| Exploitation | 791.117,74 € | 0 € | 791.117,74 € | 575.002,93 € |
| TOTAL | 1.746.866,65 € | 0 € | 1.746.866,65 € | 919.752,87 € |
| RECETTES | | | | |
| Investissement | 955.748,91 € | 0 € | 955.748,91 € | 284.163,25 € |
| Exploitation | 791.117,74 € | 0 € | 791.117,74 € | 603.530,12 € |
| TOTAL | 1.746.866,65 € | 0 € | 1.746.866,65 € | 887.693,37 € |

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2015

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement 2015 | Résultat de l'exercice 2015 | Résultat de clôture 2015 |
|----------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 402.448,91 € | - | - 60.586,69 € | 341.862,22 € |
| EXPLOITATION | 197.317,74 € | 70.000,00 € | 28.527,19 € | 155.844,93 € |
| TOTAL | 599.766,65 € | 70.000,00 € | - 32.059,50 € | 497.707,15 € |

RÉSULTATS DU VOTE

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Pour : **27** Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l’exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

2016 – 11/04 – 10 d

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE DE VALOGNES

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l’Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, pour la présentation des comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur Pierre COURSIER pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances – Développement Local – Administration Générale du 4 avril 2016, en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur COURSIER propose, sauf observation particulière, d’approuver ces comptes par un vote à main levée.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L’EXERCICE 2015

| | B.P. 2015 | Décisions modificatives | Total 2015 | Réalisations |
|----------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| DÉPENSES | | | | |
| Investissement | 9.210.829,82 € | 62.710,56 € | 9.273.540,38 € | 3.707.315,05 € |
| Fonctionnement | 11.077.487,56 € | 314.214,56 € | 11.391.702,12 € | 8.658.248,50 € |
| TOTAL | 20.288.317,38 € | 376.925,12 € | 20.665.242,50 € | 12.365.563,55 € |

| | | | | |
|----------------|------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
| RECETTES | | | | |
| Investissement | 9.210.829,82 € | 62.710,56 € | 9.273.540,38 € | 3.833.334,17 € |
| Fonctionnement | 11.077.487,56 € | 314.214,56 € | 11.391.702,12 € | 10.365.543,57 € |
| TOTAL | 20.288.317,38 € | 376.925,12 € | 20.665.242,50 € | 14.198.877,74 € |

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2015

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement 2015 | Résultat de l'exercice 2015 | Résultat de clôture 2015 |
|----------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 3.333.289,82 € | - | 126.019,12 € | 3.459.308,94 € |
| FONCTIONNEMENT | 3.072.370,56 € | 1.900.000,00 € | 1.707.295,07 € | 2.879.665,63 € |
| TOTAL | 6.405.660,38 € | 1.900.000,00 € | 1.833.314,19 € | 6.338.974,57 € |

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de Conseillers en exercice : 29
 Nombre de présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 27

Pour : 27 Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

RETOUR de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire.

2016 - 11/04 - 10 e

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2015.

Après s'être fait représenter le budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

2016 - 11/04 - 10 f

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2015.

Après s'être fait représenter le budget du Service Communal de l'Eau de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget du Service Communal de l'Eau dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Service Communal de l'Eau de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget du Service Communal de l'Eau de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

2016 - 11/04 - 10 g

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, l'affectation du résultat 2015.

Après approbation des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2015 du Service Communal de l'Eau,

Sur avis de la Commission Finances – Développement Local –
Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016,

Le Conseil Municipal,
par un vote à main levée, dont les résultats figurent ci-après :

| | |
|-----------------------------|----|
| Membres en exercice : | 29 |
| Présents : | 25 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 28 |

| | |
|--------------------|----|
| Pour : | 28 |
| Contre : | - |
| Abstention : | - |

à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le résultat de clôture de l'exercice 2015 du Service
Communal de l'Eau fait ressortir un résultat global de
358.439,63 € dont 183.214,97 € en section d'exploitation,

- **ET PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement

Article 1068 – Excédents d'exploitation capitalisés 50.000,00 €

Recettes d'exploitation

Article 002 – Excédent reporté 133.214,97 €

2016 – 11/04 – 10 h

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE COMMUNAL
DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller
Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2015.

Après s'être fait représenter le budget du Service Communal de
l'Assainissement de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer,
le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de
titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget du
Service Communal de l'Assainissement dressé par le receveur accompagné des
états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du
passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du
Service Communal de l'Assainissement de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant
de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres

de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget du Service Communal de l'Assainissement de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

2016 - 11/04 - 10 i

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, l'affectation du résultat 2015.

Après approbation des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2015 du Service Communal de l'Assainissement,

Sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016,

Le Conseil Municipal,
par un vote à main levée, dont les résultats figurent ci-après :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 29 |
| Présents : | 25 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 28 |
| | |
| Pour : | 28 |
| Contre : | - |
| Abstention : | - |

à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le résultat de clôture de l'exercice 2015 du Service Communal de l'Assainissement fait ressortir un résultat global de **497.707,15 €** dont 155.844,93 € en section d'exploitation,

- **ET PROCÈDE** aux affectations suivantes :

| | |
|---|-------------|
| <i>Recettes d'investissement</i> | |
| Article 1068 – Excédents d'exploitation capitalisés | 80.000,00 € |
| | |
| <i>Recettes d'exploitation</i> | |
| Article 002 – Excédent reporté | 75.844,93 € |

2016 – 11/04 – 10 j

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE VALOGNES

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2015.

Après s'être fait représenter le budget principal de la Ville de VALOGNES de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Ville de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget principal de la Ville de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

2016 - 11/04 - 10 k

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DE LA VILLE DE
VALOGNES**

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée, l'affectation du résultat 2015.

Après approbation des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2015 de la Ville de VALOGNES,

Sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016,

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, dont les résultats figurent ci-après :

| | | |
|-----------------------------|--------------------|----|
| • | | |
| Membres en exercice : | | 29 |
| Présents : | | 25 |
| Pouvoirs : | | 3 |
| Votants : | | 28 |
| | Pour : | 28 |
| | Contre : | - |
| | Abstention : | - |

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le résultat de clôture de l'exercice 2015 de la Ville de VALOGNES fait ressortir un excédent global de **6.338.974,57 €** dont 2.879.665,63 € en section de fonctionnement,
- **ET PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement
Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 1.900.000,00 €

Pour couvrir le besoin de financement des opérations d'investissement.

Recettes d'exploitation
Article 002 - Excédent reporté 979.665,63 €

2016 - 11/04 - 10 l

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - M4 DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres, lequel s'équilibre comme suit :

| | B.P. 2016 |
|-------------------------------|-------------------|
| DÉPENSES | |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 0,00 € |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 4 779,18 € |
| DÉPENSES DE L'EXERCICE | 4 779,18 € |
| RECETTES | |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 0,00 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 4 779,18 € |
| RECETTES DE L'EXERCICE | 4 779,18 € |

Après cette présentation du budget primitif 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir au vote à main levée pour son adoption.

Résultats du vote

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 25 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 28 |
| Pour | 28 |
| Contre | - |
| Abstention | - |

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** le budget primitif 2016 – M4 – du Service Extérieur des Pompes Funèbres selon les conditions présentées.

2016 – 11/04 – 10 m

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE COMMUNAL DE L’EAU

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l’Assemblée le projet de budget primitif du Service Communal de l’Eau pour l’Exercice 2016.

Ces documents, établis selon la nomenclature comptable M 49, s’équilibrent globalement en dépenses et en recettes et se décomposent comme suit par sections :

| | <i>Section d’Exploitation</i> | <i>Section d’Investissement</i> |
|-----------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses | 924.714,97 € | 500.874,66 € |
| Recettes | 924.714,97 € | 500.874,66 € |

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose à l’Assemblée Communale de recourir à un vote à main levée pour l’adoption du projet de budget primitif 2016 du Service Communal de l’Eau.

RÉSULTAT DU VOTE

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Nombre de Membres en exercice : | 29 |
| Nombre de Membres présents : | 25 |
| Nombre de Pouvoirs : | 3 |
| Nombre de Votants : | 28 |

| | <i>Section d'Exploitation</i> | <i>Section d'Investissement</i> |
|---------------|---|---|
| POUR . | 24 | 24 |
| CONTRE . | - | - |
| ABSTENTIONS . | 4 | 4 |
| | M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES | M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES |

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l’unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** dans les conditions proposées les sections d’exploitation et d’investissement du budget primitif de l’exercice 2016 du Service Communal de l’Eau.

2016 – 11/04 – 10 n

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE COMMUNAL DE L’ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l’Assemblée le projet de budget primitif du Service Communal de l’Assainissement pour l’Exercice 2016.

Ces documents, établis selon la nomenclature comptable M 49, s’équilibrent globalement en dépenses et en recettes et se décomposent comme suit par sections :

| | <i>Section d'Exploitation</i> | <i>Section d'Investissement</i> |
|-----------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses | 699.844,93 € | 830.562,22 € |
| Recettes | 699.844,93 € | 830.562,22 € |

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose à l’Assemblée Communale de recourir à un vote à main levée pour l’adoption du projet de budget primitif 2016 du Service Communal de l’Assainissement.

RÉSULTAT DU VOTE

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Nombre de Membres en exercice : | 29 |
| Nombre de Membres présents : | 25 |
| Nombre de Pouvoirs : | 3 |
| Nombre de Votants : | 28 |

| | <i>Section d'Exploitation</i> | <i>Section d'Investissement</i> |
|----------|-------------------------------|---------------------------------|
| POUR . | 24 | 24 |
| CONTRE . | - | - |

ABSTENTIONS .

4

M. RODRIGUEZ, Mme
HERVIEU, M. GOUJON,
Mme DESRUES

4

M. RODRIGUEZ, Mme
HERVIEU, M. GOUJON, Mme
DESRUES

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

1°/ ADOPTE dans les conditions proposées les sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016 du Service Communal de l'Assainissement ;

2°/ DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L.2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de souscrire à hauteur de **96.000 €** le ou les emprunts nécessaires à court et moyen terme, auprès des Organismes Prêteurs présentant les meilleures conditions financières.

2016 - 11/04 - 10 o

ADOPTION DES TARIFS 2016 DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée le projet de tarifs 2016 du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement pour l'Exercice 2016.

Les tarifs 2016 de l'eau et de l'assainissement sont proposés comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Le prix du m ³ d'eau facturé jusqu'à 500 m ³ de consommation reste à : | 1,45 € |
| Le prix du m ³ d'eau facturé de 501 à 1 000 m ³ de consommation reste à : | 1,10 € |
| Le prix du m ³ d'eau facturé au-delà de 1 000 m ³ de consommation reste à : | 0,90 € |
| Location semestrielle des compteurs | |
| - 15 mm passe de 2,06 € à : | 2,68 € |
| - 40 mm passe de 6,70 € à : | 8,70 € |
| - 60 mm passe de 12,67 € à : | 16,47 € |
| - 80 mm passe de 20,14 € à : | 26,18 € |
| - 100 mm passe de 34,92 € à : | 45,39 € |
| Redevance semestrielle d'entretien des branchements (pour la partie sous le domaine public) | |

| | |
|---|----------|
| - 15 mm passe de 3,09 € à : | 4,02 € |
| - 40 mm passe de 6,18 € à : | 8,03 € |
| - 60 mm passe de 6,90 € à : | 8,97 € |
| - 80 mm passe de 8,14 € à : | 10,58 € |
| - 100 mm passe de 8,76 € à : | 11,38 € |
| Contre-valeur pollution par m3 reste à : | 0,3800 € |
| La redevance modernisation collecte par m3 reste à : | 0,3000 € |
| La redevance d'assainissement reste à : | 1,13 € |
| Le forfait pour la mise de compteur en limite de propriété (dont TVA à 10 %) passe de 142 € à : | 190,00 € |
| Le prix des branchements (dont TVA à 10 %) : | |
| Pour l'Eau : | |
| - de 15 ou 20 mm, passe de 708 € à : | 790,00 € |
| - de 30 ou 40 mm, reste à : | 978,00 € |
| Pour l'Assainissement, passe de 945 € à : | 990,00 € |
| Participation pour le financement à l'assainissement collectif (dont TVA à 10 %) reste à : | 8,76 € |

M. RODRIGUEZ regrette l'augmentation brutale des tarifs de location des compteurs et des redevances d'entretien des branchements, augmentation de 30 %. *« A l'heure actuelle, cela semble exagéré même si on comprend bien la nécessité au regard du budget avec un solde d'exécution de moins de 200.000 €. On est dans une situation où les recettes ont manqué sur 2015. Mais cette augmentation brutale ne nous semble pas appropriée. On aurait pu temporiser et peut-être l'anticiper. Nous aurions souhaité une augmentation moindre ».*

M. COQUELIN répond que *« le budget de l'eau est de plus en plus tendu, d'autant que des efforts considérables ont été faits depuis quelques années sur la rénovation des réseaux.*

On aurait aussi pu augmenter progressivement.

En outre, il faut relativiser les choses : 30 % sur des petites sommes, c'est acceptable. Ces montants sont acceptables comparativement aux autres communes ou syndicats d'eau ; ils sont les plus bas de tout le Cotentin : 13,40 € par an pour la location des compteurs. Pour le SAEP de la région de Valognes, ils sont à 56,80 € par an, et à Montebourg, à 87,46 € par an.

En ce qui concerne le prix du m3 d'eau : en 2016 il sera de 3,62 € (il a seulement augmenté de 45 centimes en 8 ans); pour Montebourg, il est à 5,35 €, le SAEP à 4,70 € et Bricquebec 4,67 €.

Cependant, il est vrai que moi aussi, je préfère des augmentations successives chaque année ».

M. RODRIGUEZ convient « *qu'il faut s'en satisfaire car dans d'autres domaines, nous ne sommes pas au même niveau de compétitivité* ».

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de recourir à un vote à main levée pour l'adoption du projet de tarifs 2016 du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement.

RÉSULTAT DU VOTE

| | | |
|---------------|----|---|
| POUR : | 24 | |
| CONTRE : | - | |
| ABSTENTIONS : | 4 | M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES |

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DONNE SON ACCORD** à l'application au 11 avril 2016, des tarifs d'eau et d'assainissement.

2016 - 11/04 - 10 p

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE DE VALOGNES

Monsieur le Maire demande à Monsieur COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, de présenter à l'Assemblée le projet de budget primitif de la Ville de VALOGNES pour l'Exercice 2016.

La balance générale du budget primitif 2016 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|------------|-----------------|
| DÉPENSES : | 10.740.345,63 € |
| RECETTES : | 10.740.345,63 € |

Section d'investissement :

| | |
|------------|----------------|
| DÉPENSES : | 9.824.047,16 € |
| RECETTES : | 9.824.047,16 € |

Après la présentation de Monsieur COURSIER, Monsieur COQUELIN, Maire, laisse la parole à l'Assemblée puis l'invite à se prononcer sur le budget primitif 2016.

INTERVENTION DE M. RODRIGUEZ, PREALABLE AU VOTE DU
BUDGET 2016 – CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

« Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-nous de regretter une nouvelle fois le caractère tardif de la présentation du budget alors que nous avons déjà bien entamé le 2^e trimestre de l'année. Rappelons la difficulté pour une administration de fonctionner à cheval sur deux années civiles. La loi de finances de décembre 2012 a fixé au 15 avril la date limite de validation des budgets primitifs des collectivités. Les Cours Régionales des Comptes recommandent de présenter le budget avant le début de l'année en cours comme le font maintenant de nombreuses communes.

Ce budget de l'année 2016 est celui de la troisième année de votre second mandat. On s'attendait enfin à y lire la mise en œuvre des projets majeurs que vous avez présentés aux Valognais en 2014. Pourtant, on se dirige vers la fin de la première moitié de votre second mandat sans qu'une ligne budgétaire ne soit consacrée à ces projets. C'est en fait un budget décalqué sur les précédents qui nous est proposé, comparable au budget de 2015, comme celui-ci était déjà comparable au budget de 2014. Nous avons la curieuse impression de disposer d'un nouveau budget de transition entre deux mandats, une longue transition qui se prolonge depuis 2014 jusqu'en 2016. Nous y reviendrons.

Commençons par analyser la section de fonctionnement du budget primitif de 2016 en comparaison au budget primitif de 2015.

Le budget 2016 pour le fonctionnement s'élève à 10,7 millions d'euros. Il est stable par rapport à 2015 malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, faiblement compensée par les augmentations de la Dotation de Solidarité Rurale et de la dotation nationale de péréquation, ce qui permet de maintenir le haut niveau de service offert aux Valognais et de conserver une part à affecter à l'investissement en clôture d'exercice.

En 2009, les impôts représentaient 47% des recettes de votre premier budget de fonctionnement. L'année dernière, ils atteignaient 59,6% de celles-ci. En 2016, la part fiscale des recettes s'élèvera à 62,1%. Il est vrai que cette augmentation est mécanique sous le double effet de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de l'augmentation des bases fiscales. Vous le martelez assez. Ce n'est pas vous qui augmentez l'impôt puisque vous n'augmentez pas les taux ; c'est la faute à l'Etat qui augmente les bases. Vous l'avez rappelé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la pression fiscale ne peut plus s'accroître sur les ménages. Pourtant, en 2016, les Valognais paieront davantage de taxes foncières et d'habitation. Nous sommes d'accord avec vous cette pression fiscale ne peut plus s'accroître sur les ménages.

Entre 2009 et 2014, les charges à caractère général ont progressé de 19,5% à 25,5% des dépenses de fonctionnement pour atteindre 25,3 % en 2016. Cela reste un niveau élevé : les charges de fonctionnement représentent 1 370 €/hab.

contre 1 281 €/hab. en moyenne en Normandie. Ce budget semble démontrer une volonté de les stabiliser.

Cependant, la pression fiscale et les charges de fonctionnement sont à des niveaux trop élevés à Valognes par rapport aux communes de la même strate. Ces indicateurs sont au rouge. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Il suffit de consulter les pages web de decomptes-publics.fr ou de journaldunet.com ou encore de proxiti.info.

Valognes reste une ville chère et peu attractive pour les jeunes ménages qui préfèrent s'installer en périphérie et profiter du haut niveau de services avec les conséquences que l'on sait sur la démographie de la ville. Or, l'avenir d'une ville ce sont ses jeunes ménages.

Nous vous avons proposé de prendre des mesures fiscales incitatives en faveur de leur installation à Valognes et des mesures dissuasives pour lutter contre la vacance des biens laissés vides à Valognes. Ces dernières existent bien depuis 2006, mais la commune ne taxe les logements vacants qu'après 5 ans d'inoccupation.

Nous vous avons suggéré de mieux différencier les tarifs entre les valognais et les non-valognais. Vous savez notre regret de ne pas vous avoir vu impulser Valognes-en-Cotentin alors que le périmètre municipal doit évoluer en associant étroitement et en respectant chacune des communes alentour dans un projet commun d'avenir pour notre territoire.

Et si nous étions à la recherche de nouvelles recettes, pourquoi ne pas essayer une taxe sur les friches commerciales (TFC) qui pourrait être perçue sur les biens commerciaux inexploités depuis 2 ans - comme c'est le cas dans de nombreuses communes, à Cherbourg-en-Cotentin notamment. Cette taxe annuelle permet de dissuader les propriétaires de laisser des locaux commerciaux inoccupés en les incitant à les remettre sur le marché quitte à consentir une baisse de loyer. On sait qu'à Valognes ces loyers sont trop élevés, dissuadant d'éventuels repreneurs.

Du côté des dépenses, nous sommes étonnés de voir que les dépenses imprévues passent de 80 550 € à 199 695 €, soit une augmentation de 119 145 € ou de 250 % comparativement au budget primitif de 2015. Comment prévoir une telle augmentation de dépenses imprévues alors même que les dépenses imprévues prévues l'année dernière n'ont pas été réalisées ? Je comprends que cette ligne budgétaire est bien commode pour équilibrer les budgets mais il y avait d'autres choix politiques à faire.

Ainsi, plutôt que d'augmenter les dépenses imprévues de 119 145 €, il aurait mieux valu diminuer les recettes de cette somme, les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation par exemple en agissant sur les taux. Nous aurions pu ainsi faire en sorte que les Valognais paient un peu moins d'impôts. Une telle annonce aurait été le signal de votre volonté de changer l'image d'une commune à la fiscalité lourde.

Nous ne partageons pas non plus votre choix d'augmenter certaines dépenses de prestige. Le budget « Fêtes et cérémonies » gagne 12 000 € soit 10% pour s'afficher à 140 300 € auquel s'ajoute un budget « Réceptions » de 22 500 € ; celui de « Foire et exposition » gagne 20 000 € pour être plus que doublé. Nous ne nions pas qu'il faille offrir des manifestations à nos concitoyens mais augmenter ces dépenses est excessif par les temps qui courent. Toutefois, nous avons noté que les frais de représentation du maire de 1 500 € ont disparu. Ce qui est tout à votre honneur.

Si certaines dépenses augmentent, d'autres stagnent depuis si longtemps qu'on ne s'en souvient même pas : la caisse des écoles et le CCAS restent bloqués à 10 000 et 30 000 € depuis des années.

Tout ceci n'est que petite somme au regard des 11 millions du budget de fonctionnement. Mais, au-delà du symbole, ces quelques lignes budgétaires constituent aussi des marqueurs pour votre politique.

Poursuivons par l'analyse de la section investissement du budget 2016.

En 2014, vous n'aviez réalisé que 34 % du budget. En 2015, 40 % seulement avec 3,7 millions d'euros dépensés pour 9,2 millions d'euros programmés. Vos prévisions de dépenses sur cette section nous interrogent. Quand commencera la mise en œuvre du programme de votre deuxième mandat ?

Nous ne parlerons pas des projets de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire ou d'Espace Aquatique que vous aviez annoncés et qui sont des projets communautaires... Et au moins, en lisant la presse, on apprend que la piscine ouvrira fin 2019. A la bonne heure ! Les Valognais attendent avec impatience la réalisation de cet équipement de loisirs.

Nous parlons bien de vos grands projets municipaux : aucune ligne budgétaire consacrée en 2016 à la nouvelle école, ni à l'extension de la salle du château, ni à l'aménagement d'un terrain synthétique de football, ni à la réfection du gymnase Felix Buhot ; la prévision de dépenses de 2015 reportée intégralement ou presque sur 2016 pour la maison des solidarités ou le centre technique des cordeliers. Deux projets à peine amorcés, qui peinent à voir le jour et sur lesquels nous n'avons aucune visibilité.

Vous me direz que beaucoup de ces projets sont en phase d'études. 507 213 € de frais d'études sont prévus cette année. Au moins, on sera bien instruits. Nous sommes d'ailleurs surpris de voir reporter les frais d'études concernant l'accessibilité de l'hôtel de ville, nous croyions le projet en achèvement.

Quatre opérations individualisées sur les six inscrites au budget l'étaient déjà l'année dernière.

Les deux nouvelles sont l'aménagement des lotissements du Balnéaire et des Miquelets et la réalisation effective de ces projets de lotissements privés est loin d'être assurée.

Nous relevons aussi que la requalification du cœur de ville achève péniblement sa phase 2. Quant à l'aire d'accueil des gens du voyage, elle pourrait être enfin opérationnelle dans l'année. Mais ces 2 AP/CP concernent votre premier mandat. Elles arrivent à leur terme. Quelles AP/CP proposerez-vous pour les trois dernières années de votre mandat ? Quelles seront vos priorités ? Envisagez-vous la programmation des autres phases de requalification du cœur de ville ? Combien d'années vous faudra-t-il pour finaliser la totalité de ce programme ?

En ce qui concerne l'aménagement de l'entrée de l'agglomération, route de Montebourg, nous relevons que 350 000 € avaient été engagés en 2015 pour le rond-point Leclerc, du nom du magasin qu'il va desservir. Vous ajoutez 450 000 € cette année pour le cheminement des piétons et des cyclistes jusqu'à ce centre commercial. On en imagine bien la nécessité mais ça fait cher pour le contribuable valognais : 800 000 € pour amener les consommateurs à Leclerc. Les commerçants du centre-ville qui se dévitalise apprécieront...

Enfin, nous relevons les indispensables dépenses d'aménagement et de réfection de voiries qui permettront à terme à chaque Valognais de vivre dans un cadre agréable. Nous y tenons aussi. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur les pourtours de l'église et la rue du château qui sont impraticables pour de nombreuses personnes à mobilité réduite.

Pour les opérations non-individualisées, nous retrouvons de nombreuses dépenses d'aménagement et de rénovation de voiries ou de bâtiments municipaux, d'acquisitions de matériels ; de nombreuses dépenses nécessaires et utiles pour les Valognais, les services ou les écoles. Nous aurions bien évidemment souhaité davantage d'aires de jeux pour les enfants dans les quartiers ou d'équipements scolaires même si je vous l'accorde les écoles sont bien équipées. Et nous savons la difficulté des arbitrages sur ce type de dépenses.

Nous tenons néanmoins à pointer l'absence de lisibilité sur la réalisation des investissements courants votés l'année dernière. Si ce n'est par les questions que notre groupe s'évertue à poser en commissions, il est impossible aux conseillers de savoir si un investissement voté a effectivement été réalisé... C'est pourtant plus que nécessaire avec seulement 30 à 40 % de réalisation des investissements. Cet effort de lisibilité existait pourtant lors de votre mandat précédent sous la forme d'un document qui était remis chaque trimestre ou presque.

Nous relevons néanmoins deux opérations importantes dans cette section :
Une provision pour l'extension future de la médiathèque sous les arcades de la rue Cornat. Un beau projet qui valorisera l'architecture du bâtiment, fera

gagner en superficie et en visibilité une bibliothèque dont le rayonnement n'est plus à démontrer.

Par contre, en commission, il y a une semaine, nous avons été très surpris de découvrir une nouveauté. Une dépense de 133 000 € est prévue pour la création d'un éclairage du terrain d'honneur de football. Ce sujet doit être hautement prioritaire pour apparaître soudainement dans le budget 2016. Il en devient même une réorientation de votre politique en terme d'installations sportives car dans votre projet de mandat, la priorité affichée était celle d'un terrain synthétique pour ce sport. Nous regrettons de ne pas avoir été informés plus tôt de ce nouveau projet dont il n'a jamais été question en commission, notamment lors de la visite des installations sportives au début de votre mandat : c'était la réfection du gymnase Felix Buhot, utilisé par de nombreux clubs et écoles, qui semblait hautement prioritaire, vu l'état vétuste des vestiaires et de la toiture.

Nous aurions aimé que la commission ait eu le temps de jouer pleinement son rôle et de vous donner un avis dont visiblement, vous n'avez pas besoin monsieur le Maire. Ce qui nous interroge une fois de plus sur le rôle des commissions municipales si ce n'est comme zone de détente du mécontentement des conseillers municipaux...

Voici Monsieur le Maire notre analyse du budget que nous avons bien étudié car nous sommes attachés à remplir pleinement notre rôle d'élus de l'opposition municipale, une opposition municipale qui se veut constructive quand bien même nos propositions ne sont pas prises en compte mais une opposition municipale qui s'abstiendra sur ce budget car elle le juge trop éloigné des besoins réels de la population valognaise et des enjeux d'avenir pour notre ville ».

M. RETOUT prend la parole : *« concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, un terrain va être aménagé et une quinzaine de familles va venir. Ces personnes vont consommer de l'eau, de l'électricité en grande quantité puisqu'elles ont de belles voitures qu'il faut laver, les machines à laver tournent Vont-ils payer comme tous les Valognais ? On me dit qu'il faut comparer avec le terrain d'accueil de Carentan et d'autres. Moi je dis qu'ils doivent payer comme tous les Valognais ou alors ceux-ci sont lésés.*

Concernant les dépenses imprévues, des immigrés (au moins un) sont arrivés à Valognes, ils sont logés, nourris, blanchis. Est-ce que cela a été chiffré dans les dépenses imprévues ? Par ailleurs, des Valognais ont aussi besoin d'aides. Bien sûr, c'est une disposition de l'Etat mais combien est-ce que cela va coûter ? Je voterai donc contre ce budget ».

Intervention de M. Coquelin, Maire

Le Budget 2016 s'inscrit dans un contexte général de baisse des soutiens financiers aux collectivités locales, particulièrement marqué pour la dotation globale de fonctionnement sur laquelle une ponction de 3,7 milliards a été opérée.

La baisse des dotations de l'Etat depuis 2011 représente 700 K€ pour notre collectivité, ce qui complique évidemment la mise en œuvre de notre projet de mandat.

Selon notre collègue Fabrice RODRIGUEZ, nous aurions dû prévoir cette nouvelle baisse de dotations en mars 2014 et établir notre projet en conséquence.

Avec beaucoup d'humilité j'avoue ne pas avoir prévu en février et mars 2014 que Monsieur le Président de la République nommerait un nouveau premier ministre début avril ; j'avais encore moins envisagé que ce nouveau chef du gouvernement demanderait un effort encore plus important aux collectivités locales pour contribuer au redressement des finances publiques. Ces mêmes collectivités qui furent les moins responsables dans l'accroissement du déficit se trouvent aujourd'hui en première ligne pour le résorber.

Nous sommes en réalité 36 681 maires de toutes tendances à ne pas l'avoir prévu, parmi lesquels les dirigeants de l'Association des Maires de France (M. Jacques PÉLISSARD à l'époque) et de l'Association des petites villes de France (M. Martin MALVY).

Quand je pense qu'il me suffisait de vous demander, vous qui saviez - ce qui explique a posteriori la pauvreté de votre programme en 2014.

Je veux néanmoins vous rassurer, parce que notre projet était ambitieux mais raisonnable, nous le mènerons à son terme ; nous y mettrons plus de temps mais nous le ferons.

La situation financière de la Ville présentée par le trésorier municipal lors de la commission Finances du 4 avril 2016, est saine et l'ensemble des ratios en témoigne, essentiellement notre capacité d'autofinancement qui a progressé :

- en 2015 : 2.020.481 millions d'euros soit 277 € / habitant.
- En 2014 : 1.909.654 millions d'euros soit 257 € / habitant

La moyenne régionale des villes de la même strate est de 143 € / habitant.

(CAF brute = produits de fonctionnement réels - charges de fonctionnement réelles).

(CAF nette = CAF brute - remboursement de la dette)

L'endettement de la Ville est parfaitement maîtrisé et demeure à un niveau tout à fait compatible avec nos capacités de remboursement compte tenu notamment de nos possibilités d'autofinancement -

Montant de l'encours de dette : 949 € / habitant lorsque la moyenne régionale des villes de la même strate est de 1.004 € / habitant.

Ces chiffres sont les chiffres officiels, tels qu'ils nous ont été donnés par Monsieur le Trésorier. Ils sont quelque peu différents de ceux qui avaient été avancés hâtivement par notre Collègue de l'opposition lors du DOB (il faut parfois se méfier des informations sur internet et attendre les chiffres officiels de l'administration fiscale).

Le Budget global 2016 est de 20.564.392,79 euros :

- **10.740.345 euros en fonctionnement (- 3,01 %)**
- **9.824.047 € en investissement (+ 6,65 %)**

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Le Budget de fonctionnement 2016 est particulièrement maîtrisé malgré des augmentations affectant de nombreuses dépenses obligatoires.

Il est à noter qu'en 2015, nos charges de fonctionnement s'élevaient à 1.093 € / habitant alors que la moyenne régionale des villes de la même strate était à 1.135 € / habitant (chiffres de l'Administration fiscale).

Là encore Monsieur RODRIGUEZ, nous n'avons pas attendu que vous nous demandiez un plan d'économie d'ampleur pour réaliser une baisse des charges de fonctionnement. C'est ce que nous faisons depuis 2008 au quotidien sous mon impulsion et celle de Christian LAMOTTE avec le concours de la municipalité et des Services.

Les grands postes de dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement : 9.003.645 millions d'euros, soit - 2,59 %.

- Charges générales : 2.718.250 M€ soit 30,19 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (- 4,27 % par rapport à 2015).

Des efforts significatifs relatifs à la mise en place d'actions visant à l'animation de la ville méritent d'être soulignés :

- L'organisation du forum des associations
- Le salon du livre
- Des animations liées au passage du Tour de France dans le Cotentin.

- Charges de Personnel : 5.350.000 M€ soit 59,42 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (+ 1,58 % par rapport à 2015) :

- Augmentation des cotisations CNRACL, IRCANTEC
- Augmentation des cotisations Centre de Gestion
- GVT
- Augmentation des traitements au 1^{er} juillet 2016
- Mesures statutaires (PPCR) pour les catégories B.

- Charges de gestion courante : 379.030 € soit 4,20 % de nos dépenses réelles (- 4,39 % par rapport à 2015).

La baisse sur ce chapitre est liée notamment au transfert de la compétence « pays d'art et d'histoire » à l'intercommunalité.

- Charges financières (intérêts de la dette) : 3,16 % de nos dépenses réelles. 285.000 € en baisse de 5,31 % par rapport à 2015, liée à la non-souscription d'emprunts au cours des dernières années.

- Charges exceptionnelles : 33.500 €
 Et dépenses imprévues : 199.695 €
 233.195 € soit 2,59 % de nos dépenses réelles

Les recettes de fonctionnement :

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 9.565.790 M€ soit - 1,52 % |
| Recettes d'ordre | 1.174.555 M€ soit - 13,84 % |
| Recettes totales | 10.740.345 M€ soit - 3,04 % |

La diminution des recettes résulte notamment de la baisse de la DGF qui, pour le budget 2016, est estimée à 220.976 €. Cette décroissance est légèrement atténuée par l'augmentation attendue du produit des impôts, + 71.068 € par rapport à 2015 sans pour autant en augmenter les taux.

L'évolution de la part des recettes fiscales qui a été de + 4,30 % en 2015 dans notre budget montre qu'au-delà de l'évolution mécanique des bases (+ 1 % en 2016), il y a sur notre ville une dynamique créant de la richesse nouvelle.

Vous me demandiez de vous démontrer la tendance de la dynamique sur notre ville, quoi de plus explicite que la dynamique fiscale sans augmentation des taux pour prouver que nous sommes loin de l'apocalypse que vous annonciez il y a encore quelques semaines.

La section de fonctionnement dégagera en 2016 une épargne de gestion de 1.433.000 € qui est d'un très bon niveau et qui permet d'envisager un montant d'investissement conséquent sans recourir à un nouvel emprunt.

Pour répondre à M. RETOUT, si nous réalisons une aire d'accueil des gens du voyage, c'est parce que c'est la loi. Bien sûr, nous allons comparer les modes d'organisation par Délégation de Service Public ou en régie, pour faire en sorte que les personnes accueillies paient comme les Valognais.

S'agissant des migrants qui arrivent sur Valognes ou le Cotentin, c'est le Département qui s'en occupe. La Ville apporte juste un concours au niveau du social et de la jeunesse.

INVESTISSEMENT

Le Budget global d'investissement 2016 s'élève à 9.824.047 €, dont 4.628.649 € de dépenses nouvelles.

Malgré la baisse des participations de l'Etat et des autres collectivités aux budgets communaux qui ont conduit à une baisse de plus de 10% des

investissements des collectivités locales à l'échelle nationale encore cette année, la ville de Valognes a souhaité maintenir ses investissements à un niveau élevé : ainsi, entre 2009 et 2015, ce sont en moyenne plus de 4 millions d'euros qui ont été consacrés chaque année aux investissements, ce qui permet de donner du travail aux entreprises ; il y a aussi des emplois et des salariés qui en bénéficient.

En 2015, nos dépenses d'investissement s'élevaient à 430 € / habitant alors que la moyenne régionale des villes de la même strate était à 196 € / habitant.

Et cela, nous le réalisons sans augmentation d'impôts.

C'est aussi pour cela qu'il faut demeurer raisonnable et ne pas promettre aujourd'hui plus que ce que nous pouvons réaliser. Nous sommes conscients que certains équipements ont besoin d'être restaurés, voire même remplacés, mais il nous faut agir avec sagesse et gérer la dépense publique comme celle d'une famille responsable.

Pour l'éclairage du terrain de football, en discutant on s'est rendu compte que ce dont ils avaient besoin c'était de planifier leurs matches en particulier le soir. En ce qui concerne la salle Félix Buhot, elle a été construite par l'Organisation Nationale des Cantonnements des Ouvriers de la Reconstruction. C'est normal qu'elle commence à souffrir même si nous faisons attention et qu'elle est contrôlée comme les autres.

Deux opérations majeures du mandat font l'objet d'AP/CP : la requalification du cœur de ville et l'aire d'accueil des gens du voyage ; elles feront l'objet de crédits de paiement sur le BP 2016 de 700.000 € et 205.000 €.

Comme chaque année, un budget conséquent est consacré à la **sécurité sur le domaine public et aux travaux de rénovation urbaine** :

- Aménagement de l'entrée d'agglomération route de Montebourg : 450.000 €
- Aménagement du lotissement « Résidence les Miquelets » : 260.000 €
- Aménagement du lotissement « Résidence du Balnéaire » : 96.000 €
- Aménagement de la rue du Grand Saint-Lin : 160.000 € (aménagement en partenariat avec la CCCC, notamment le parking derrière la gare)
- Réfection d'enrobés rue du Haut Gallion, chemin de la Chesnée, rue Mauquest de la Motte : 50.000 €
- Effacement des réseaux aériens route de Montebourg : 135.000 €
- Travaux de voirie sur l'espace d'Armanville : 120.000 €
- Aménagement du parking boulevard de Verdun / rue Carnot : 85.000 €
- Rénovation des aires de jeux dans les quartiers : 25.000 €

Des interventions sur les bâtiments et équipements communaux :

- Extension de la bibliothèque : 187.500 €
- Chaudières de l'Hôtel de Ville : 50.000 €
- Travaux sur les chéneaux de l'école du Quesnay : 70.000 €
- Réfection de la toiture de l'Hôtel de Thieuville : 324.000 €, dont 50.000 € de crédits complémentaires inscrits en 2016.

- Stade Georges Pillet - création d'un éclairage du terrain d'honneur : 133.000 €
- Travaux d'accessibilité AD'AP : 50.000 €, en plus de ce qui se fait dans les travaux habituels (passages piétons aux normes handicapées, ...)

Des moyens techniques et matériels pour les Services :

- Acquisition d'une balayeuse : (complément de crédits) 70.000 €
- Matériels informatiques et aménagement local serveur : 25.000 €

Le financement de ces investissements se fait à 77 % grâce à nos fonds propres et à 23 % de subventions (DETR, Conseil Régional, partenaires privés dans le cadre des PUP).

Concernant la taxation des impôts, il y a des communes qui ont des impôts peu élevés mais les Communautés de Communes ont des impôts élevés. Pour Valognes c'est l'inverse. Il ne faut donc pas avoir un regard aussi succinct et il faut comparer ce qui est comparable.

Pour ce qui est des dépenses imprévues, nous les avons inscrites par sécurité avant d'avoir reçu les dotations de l'Etat (que nous avons reçues seulement le 7 avril). Cette somme nous aurait été utile si ces dotations avaient beaucoup baissé.

Voilà donc mes chers Collègues le budget que je vous propose d'adopter pour l'exercice 2016. Je veux remercier celles et ceux qui m'ont aidé à le préparer au premier rang desquels Christian LAMOTTE, les Adjoints et Conseillers Délégués ainsi que les services, particulièrement Madame LEGER Directrice Générale des Services et Benoit QUIEDEVILLE Chef du service des Finances. C'est un budget conforme à nos engagements : AMBITIEUX mais RAISONNABLE.

C'est un budget qui se veut fidèle à ses devanciers empreint de dynamisme et de bon sens dans lequel chacun de nos concitoyens doit se retrouver puisque c'est ainsi qu'il a été conçu. Nous ne sommes plus dans un budget de transition mais dans un budget qui doit faire avancer nos projets.

Lorsqu'on prépare un projet, il faut faire preuve de patience entre le moment où on a l'idée et celui où il se réalise. Il faut parfois attendre quelques années car c'est un long chemin.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir au vote à main levée pour l'adoption section par section, de ce budget, proposition acceptée à l'unanimité.

Résultats du vote

| | |
|---------------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice : | 29 |
| Nombre de Membres présents : | 25 |
| Nombre de Pouvoirs : | 3 |
| Nombre de Votants : | 28 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour **23**
Contre **1** (M. RETOUT)
Abstentions **4** (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Pour **23**
Contre **1** (M. RETOUT)
Abstentions **4** (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de sa réunion du 4 avril 2016, après avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2016 de la Ville de Valognes et la section d'investissement selon les montants présentés.

2016 - 11/04 - 10 q

VILLE DE VALOGNES - CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2016

Après adoption, par délibération qui précède, du budget primitif 2016 de la Ville de Valognes et présentation de la traduction sur la fiscalité 2016 des choix municipaux,

Par un vote à main levée dont les résultats figurent ci-après,

Résultats du vote :

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres en exercice : | 29 |
| Nombre de membres présents : | 25 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 28 |
| POUR :..... | 23 |
| CONTRE : | 5 |
| (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES, M. RETOUT) | |
| ABSTENTION :..... | - |

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale, consultée le 4 avril 2016, après avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés :

- **MAINTIENT comme suit les taux des trois taxes de fiscalité :**

| | |
|--------------------------------|----------------|
| <i>Taxe d'habitation</i> | 25,25 % |
| <i>Taxe foncière bâtie</i> | 26,45 % |
| <i>Taxe foncière non bâtie</i> | 67,59 % |

2016 - 11/04 - 10 r

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par une commune de plus de 2.000 habitants au cours d'une même année, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et est annexée au Compte administratif de la Collectivité.

Il est donc proposé à l'Assemblée communale d'adopter le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2015 de la Ville, figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Par un vote à main levée dont les résultats figurent ci-après,

Résultats du vote :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice : | 29 |
| Nombre de membres présents : | 25 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 28 |

| | |
|--------------------|-----------|
| POUR : | 28 |
| CONTRE : | - |
| ABSTENTION : | - |

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale réunie le 4 avril 2016, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2015 de la Ville suivant le tableau annexé.

Aucune question n'étant posée au Maire, celui-ci fait savoir que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 28 juin à 19 heures, sauf si la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui doit se réunir en mai, impose aux communes une date butoir pour délibérer sur le Schéma départemental.

Il remercie ses Collègues et lève la séance à 20 h 15.

| |
|--|
| BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2015 - |
|--|

A – ACQUISITIONS

| Situation du terrain | Contenance | Références cadastrales | Cédant | Montant | Signature de l'acte |
|--------------------------|------------|--------------------------|------------------|----------|---|
| Le Bourgneuf | 34 a 66 ca | AE 127 – 532 – 424 – 533 | M. Alain GERMAIN | 1 552 € | <i>Le 20 août 2015 Me DELAY</i> |
| La Cour des marchandises | 21 a 13 ca | AN 592-594-595 | SNCF | 88 746 € | <i>Le 23 février 2015 Me LEFRANCOIS</i> |

B – CESSIONS

| Situation du terrain | Contenance | Références cadastrales | Acquéreur | Montant | Signature de l'acte |
|--------------------------|------------|------------------------|---------------------------|-----------|--|
| Chasse Anthonne | 15 a 19 ca | AP 549 | M. et Mme PIARD | 80 000 € | <i>27 mars 2014 Me REYNAUD</i> |
| Rue de la Clé des Champs | 55 ca | AX 526 | M. et Mme Hervé MAUGER | 550 € | <i>4, 19 et 21 mai 2015 Me THOREL</i> |
| 42 rue Ecoute s'il Pleut | 6 a 79 ca | AM 821-823-827 | M. Laurent KERGONNA | 100 000 € | <i>Les 12 et 25 mars 2015 Me REYNAUD</i> |
| 50 rue Saint Malo | 5 a 62 ca | AK 115 | M. et Mme Pascal LEGENDRE | 48 000 € | <i>25 mars 2015 Me REYNAUD</i> |

A VALOGNES, le 11 avril 2016

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN.

